



## PASSEPORT

Afin de créer ou renouveler vos titres d'identité en mairie, il faut premièrement **prendre rendez-vous** :

- Sur le site internet de la commune : [www.synbird.com/p/1092](http://www.synbird.com/p/1092)
- Ou par téléphone au 04 74 04 87 75

La **présence de toutes les personnes** concernées par le rendez-vous est **obligatoire**.

Les **mineurs** doivent être **accompagnés d'un représentant légal** qui devra être muni de **sa pièce d'identité**.

Liste des pièces à fournir selon votre situation :

<b>PIECES A FOURNIR</b>	1 <sup>ère</sup> demande Passeport	Renouvellement Passeport	Perte ou vol de Passeport
<b>Pré-demandes ANTS</b> : <a href="https://ants.gouv.fr">https://ants.gouv.fr</a> À imprimer ou relever le QR code	X	X	X
<b>Photos d'identité</b> établies chez un photographe, de – de 6 mois	X	X	x
<b>Justificatif de domicile</b> de – d'1 an Si personne hébergée : attestation d'hébergement + CNI de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant	X	X	X
<b>Passeport</b> à renouveler		X	
<b>Pièce d'identité du représentant légal</b> (si enfant mineur)	X	X	X
<b>Déclaration de perte</b> (possibilité de l'établir en mairie)			X
<b>Déclaration de vol</b> délivrée par la gendarmerie			X
<b>Documents d'identité avec photo</b> (carte vitale, permis de conduire, carte d'étudiant...)			X
<b>Timbre fiscal passeports</b> (17€ pour les – de 15 ans, 42€ entre 15 et 17 ans, 86€ pour les + de 18 ans)	X	X	X

Un SMS vous avertira de la disponibilité de votre titre d'identité en mairie. Une fois le SMS reçu vous devez prendre rendez-vous sur l'agenda en ligne [www.synbird.com/p/1092](http://www.synbird.com/p/1092) ou par téléphone pour le récupérer.